

# SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES  
MENAGERES

Séance du 21 Novembre 2019

Question n°12

**Modification du règlement de Redevance Incitative**

L'an deux mille dix-neuf, le **21 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Emile EHRET 1<sup>er</sup> Vice-Président**, en suppléance du Président absent pour maladie, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 7 Novembre 2019.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 1 avait donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Étaient présents** : Emile EHRET, Eliane FARNY, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Didier SANSIG, Félice ZWINGELSTEIN, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Jean PAOLI, Pascal PETITJEAN, Christophe GEORGES, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Alphonse M'BOUKOU.

**Étaient représentés** : Nathalie CASTELEIN pour Hervé GRISEY, Jean-François KIEFFER pour André PICCINELLI.

**Avait donné procuration** : Jean-Luc ANDERHUEBER à Christophe GEORGES.

**Étaient Excusés** : Maurice COURTOIS, Jean-Claude MILLE, Jean-Pierre BRINGARD, Patrick MIESCH, Eric PARROT.

**Étaient Absents** : Francis LIECHTELE, Michel TRITRE, Luc SENGLER, Thierry STEINBAUER.

Secrétaire de séance : Eliane FARNY

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 7 Novembre 2019

Date d'affichage : 4 Décembre 2019

## DELIBERATION

VU la délibération du 24 Mars 2011 autorisant la création d'un règlement de facturation de la Redevance Incitative,

VU les délibérations du 3 Janvier 2012, du 28 Juin 2012, du 11 Décembre 2012, du 10 Octobre 2013, du 27 Février 2014, du 3 Décembre 2015, du 23 Juin 2016, du 30 Novembre 2017 et du 29 Novembre 2018 portant modification de ce Règlement de Redevance Incitative,

Suite à la délibération n°7 du 17 octobre 2019, il a été décidé le passage du seuil de levées annuelles du bac à ordures ménagères à 12 levées / an à compter du 1er janvier 2020.

Il s'avère nécessaire d'actualiser le règlement de Redevance Incitative afin d'intégrer ce nouveau seuil de levées.

La modification proposée concerne l'article 5.1 concernant la décomposition de la redevance. Ainsi dans la 2<sup>e</sup> partie concernant la part variable la mention semestrielle est remplacé par annuelle ce qui donne :

« 2. Une part variable « Utilisation du service d'élimination des déchets », et calculée selon le nombre de levées **annuelles**, en fonction du volume du ou des bacs, avec un seuil minimum de présentations ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de valider la modification proposée sur le règlement, joint en annexe, et d'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la présente modification.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du  
et de la publication le

29 Novembre 2019

4 Décembre 2019